

Coalition Belge pour le travail décent Table-ronde, 4 mars, Parlement belge, note de travail « travail décent et régulation des acteurs privés »

1. Rétroactes: les entreprises transnationales et le travail décent

La mondialisation a profondément modifié la division internationale du travail et la scène économique mondiale, de plus en plus dominée par des phénomènes parallèles de concentration et de dilution: concentration verticale du pouvoir économique aux mains des grands acteurs privés et dilution horizontale, spatiale, de leurs filières de production, de sous-traitance et d'approvisionnement. En 2007, les 79.000 sociétés transnationales disposaient d'un stock d'investissements étrangers évalué à 15.000 milliards de dollars et alignaient un chiffre d'affaires total de 31.000 milliards de dollars. Le produit brut (plus-value) de leurs filiales étrangères correspondait à quelque 11% du PIB mondial. Toujours en 2007, les 100 premières sociétés transnationales concentraient entre leurs mains 570 milliards de dollars du stock d'investissements étrangers. [Rapport Cnuccd, 2008].

Les causes les plus frappantes, au quotidien, de cette réorganisation mondiale de la division internationale du travail et des filières de production sont bien connues. La logique de compétitivité, la pression à la baisse des coûts de production, la recherche du profit immédiat et la création de valeur boursière participent au mouvement qui conduit les firmes à se recentrer sur les activités dans lesquelles elles sont les plus performantes, à externaliser les activités les moins rentables et à délocaliser ou sous-traiter la production vers des régions aux coûts salariaux plus faibles, ce qui aboutit entre autres à la fragmentation des chaînes de production, des sous-traitances et de l'approvisionnement des grands acteurs privés.

Quelques exemples concrets...

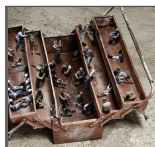
- Délocalisations pour cause de compétitivité salariale (Manufacture Royal Boch (commentaire : attention plan syndical de reprise annoncé), Englebert-Uniroyal, Renault...)
- Externalisation par sous-traitance de fonctions jusque-là remplies par le personnel salarié (Total, Inbev, Arcelor-Mittal).
- Course au moins-disant social (Grande distribution dont Carrefour, Delhaize, Inno), voire au gigantisme de la "taille critique" (Fortis...).
- Ou encore dumping social intra-européen: on vient de le voir avec la délocalisation en janvier 2009 de la multinationale américaine Dell qui abandonne Limerick pour Lodz parce qu'il est plus intéressant d'utiliser une main-d'oeuvre polonaise (3 €/heure) qu'irlandaise (11 €/heure).

2. Enjeux politiques: des Etats et des syndicats mis "hors jeu"

Une des conséquences majeures de cette évolution est une mise en concurrence générale et mondiale des Etats, des unités de production et, in fine, des travailleurs qui met sous pression les salaires et la protection sociale, qui conduit et maintient des centaines de millions de travailleurs dans la pauvreté et qui nivelle vers le bas les conditions de travail et d'emploi partout dans le monde. Parallèlement, cette politique de fragmentation rend toute concertation sociale impossible: les organisations syndicales se retrouvent face à des "employeurs invisibles" et insaisissables. Les acquis sociaux fondamentaux qui s'appliquent aujourd'hui dans les pays d'origine, occidentaux, des sociétés transnationales sont tenus pour nuls et non avenues par celles-ci dès lors qu'elles étendent – délocalisent, sous-traitent – leurs opérations dans les pays à bas salaire. Ces acquis n'ont pas été "mondialisés". C'est ce à quoi la coalition belge du travail décent entend contribuer.

Qui dit régulation des entreprises en matière de droits sociaux, cependant, dit mécanismes juridiques. Au plan international, d'emblée, ils font problème. Et d'abord, de manière un peu provocante, parce qu'il n'existe pas de droit international ou – mieux – de droit supranational. Le droit international, qu'il s'agisse des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (codification mondiale des acquis sociaux et du "travail décent") ou des accords et traités passés et ratifiés par les nations, repose sur l'assentiment contractuel de ces dernières. Il n'y a pas (ou très rarement) de "gendarme" pour en faire respecter l'exécution. Pour justifier qu'elles pratiquent une politique sociale à la carte (élevée dans les pays développés, minimale dans les pays du Sud), les sociétés transnationales ont, ainsi, un beau jeu de dire qu'elles respectent la législation nationale de tous les pays où elles opèrent.

Ce contexte, la forte réticence du secteur privé contre tout renforcement du droit social international et la pression croissante de l'opinion publique s'indignant des conditions de travail dont les multinationales et distributeurs occidentaux tirent parti dans les pays du Sud, ont conduit au développement de politiques dites de responsabilité sociale des entreprises. C'est-à-dire des



engagements volontaires tendant à la (de) mise en œuvre par les entreprises de codes de conduite qui disent reconnaître un certain nombre de droits à leurs travailleurs et aux travailleurs de leurs sous-traitants et fournisseurs. De l'avis général, ces mécanismes, notamment parce qu'ils évitent tout contrôle public, aboutissent à des résultats médiocres, voire ne servent que de cache-misère. Il faut bien constater que les Parlements et les gouvernements se sont mis hors jeu en laissant le domaine de la responsabilité pénale et civile des entreprises au domaine de la « soft law » - qui, de surcroît, court-circuite les mécanismes de dialogue social et, partant, marginalise les organisations représentatives des travailleurs.

3. Campagne Travail décent et travail législatif du Parlement fédéral

Consacré par le sommet des Nations unies en 2005 et porté par l'Organisation Internationale du Travail (90ème anniversaire cette année), l'agenda mondial de justice sociale visant à universaliser le principe du travail décent (objectif du plein emploi et d'un travail décent et productif pour tous) s'est traduit, en Belgique, par une campagne fédérale associant ONG et syndicats axée sur quatre thèmes prioritaires.

L'un d'eux, précisément, vise à réguler les acteurs privés et, notamment, en rendant obligatoire le respect des normes internationales de l'OIT par les entreprises transnationales, leurs filiales et leurs sous-traitants.

Pour peser sur ces questions et contribuer à rétablir la règle de droit vis-à-vis des activités développées par les sociétés transnationales dans les pays du Sud, le Parlement est tout sauf désarmé. Certes, il a peu pris sur le respect universel et effectif des conventions fondamentales de l'OIT, et de nombreuses initiatives se voient subordonnées aux orientations prises par l'Union européenne. La marge de manœuvre des parlements nationaux est cependant loin d'être dérisoire.

4. Quelques pistes susceptibles d'être saisies par le Parlement:

- Marchés publics: revoir la législation de sorte à favoriser les achats publics socialement responsables, plus respectueux du droit social international, notamment en prévoyant un cadre de référence relatif à l'identification, à la centralisation, au contrôle et à la publicité des différents mécanismes existants de "certification" sociale.
- Concurrence et abus de position dominante dans la grande distribution: objet d'enquête dans différents pays (Allemagne, France, Italie, Irlande, Pays-Bas, Espagne et Grande Bretagne), le Parlement européen invité la DG Concurrence à enquêter sur l'impact de la concentration de la grande distribution sur les petites entreprises, les fournisseurs, les travailleurs et les consommateurs, initiative que le Parlement belge pourrait utilement appuyer.
- Droit à l'information: un meilleur contrôle public des chaînes complexes d'approvisionnement des sociétés transnationales pourrait être obtenu en étendant les obligations de publicité des grandes entreprises, à l'instar de ce qui a été fait en France (décret "nouvelles régulations économiques")
- Inspection sociale et sous-traitance: autre domaine où le législateur belge pourrait jouer un rôle pionnier et, particulièrement, en introduisant une responsabilité en cascade dans le secteur de la sous-traitance
- Aides publiques à l'exportation: les garanties octroyées par l'Office national du Ducroire pourraient utilement être subordonnées à des mécanismes de vérification du respect des principes fondamentaux du droit social international.
- Principes directeurs de l'OCDE pour les multinationales: outil phare de "moralisation" des activités d'entreprises dans le Sud, il pourrait, last but not least, faire l'objet d'une attention accrue du Parlement (auditions, débat sur le rapport annuel, etc.) de même que fournir le prétexte, priorité au travail décent aidant, à en exiger l'adhésion formelle du gouvernement.

5. Plus d'informations :

Groupe de travail coalition		
CNCD-11.11.11	Alexandre Seron	Alexandre.seron@cncd.be
11.11.11	Karolien Debel	Karolien.debel@cncd.be
Chercheurs membres coalition		
GRÉSEA	Bruno Bauraind et Erik Rydberg	gresea@skynet.be
Campagne Vêtements Propres	Carole Crabbé et Jean-Marc Caudron	Jean-marc@vetementspropres.be carole@vetementspropres.be
Oxfam Magasins du Monde	Corentin Hecquet	corentin.hecquet@mdmoxfam.be